



HAL
open science

Enseigner l'occitan au XXI^e siècle, défis et enjeux

Marie-Jeanne Verny

► **To cite this version:**

Marie-Jeanne Verny. Enseigner l'occitan au XXI^e siècle, défis et enjeux. Congrès international de l'Académie de la langue basque: " Pirinioetako hizkuntzak: lehena eta oraina / As luengas d'os Pirineus: passau y presén / Las lengas deus Pireneus: passat e present / Les llengües dels Pirineus: passat i present, Pampelune, 6-11 octobre 2008., 2011, Pampelune, Espagne. pp.407-439. hal-03185341

HAL Id: hal-03185341

<https://hal.science/hal-03185341>

Submitted on 18 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Enseigner l'occitan au XXI^e siècle. Défis et enjeux.

[Marie-Jeanne Verny in *Congrès international de l'Académie de la langue basque : « Pirinioetako hizkuntzak : lehena eta oraina / As luengas d'os Pirineus : passau y presén / Las lengas deus Pireneus : passat e present / Les llengües dels Pirineus : passat i present*, Pamplona, 6 au 11 octobre 2008, actes édités par A. Sagarna, J Lakarra, P. Salaberri, IKER – 26. Publication électronique, Eurlkaltzaindia / Académie de la langue basque / Real Academia de la lengua vasca, 2011]

Plan de l'article :

1- L'espace occitan, un espace linguistique complexe	2
1.1- Un peu d'histoire	2
1.2- Définir un espace linguistique	3
1.3- Une richesse culturelle et linguistique malgré des blocages persistants.....	4
2- Enseigner l'occitan au XXI ^e siècle	6
2.1- Un combat toujours réitéré	6
2.2- Principes et réalités	7
2.3- Textes législatifs et réglementaires relatifs à l'enseignement des langues régionales ...	7
2.4- Les avancées les plus récentes	9
2.5- Les possibilités actuelles selon les niveaux d'enseignements	10
2.6- Les effectifs	11
Enseignement des langues régionales (occitan-langue d'oc).....	11
2.7- Des avancées dans le domaine de la réflexion pédagogique et didactique.....	11
2.7.1- La formation des maîtres :	12
2.7.2- La création d'outils pédagogiques	13
2.8- Principales difficultés et blocages	17
2.8.1- Des disparités dans l'espace français	18
2.8.2- Des disparités dans l'espace occitan	19
2.8.3- Les attaques récentes.....	20
2.9- Pour terminer sur une note d'espoir : la connaissance de l'occitan, un facteur essentiel pour l'emploi.....	21
Pour ne pas conclure	22
Éléments de bibliographie :	22

Pour présenter cette question complexe à bien des égards, je procéderai en deux temps :

- une description de l'état de lieux - une approche critique.

En ce qui concerne l'approche critique, je me fonderai sur les réflexions menées depuis plusieurs années par la FELCO - <http://www.felco-creo.org/> - et sur la documentation réunie par cette association qui fédère les associations académiques d'enseignants d'occitan de l'Éducation Nationale.

La FELCO est fédérée dans la FLAREP, Fédération des Langues Régionales dans l'Enseignement Public - <http://www.flarep.com/> -, et adhérente de l'APLV - <http://www.aplvlanguesmodernes.org/> -, Association des Professeurs de Langues Vivantes, une des plus anciennes associations de spécialistes de France (plus de cent ans d'âge). Par cette double appartenance, elle signifie :

- sa volonté de lutter pour l'enseignement des langues minorisées en synergie avec les autres domaines linguistiques. En cela, elle reprend une vieille tradition illustrée entre autres, côté occitan par Robert Lafont, côté breton par Armand Keravel, qui avaient créé dans les années 1950 le Mouvement Laïque des Cultures Régionales (MLCR).
- sa volonté de se placer comme association d'enseignants de langues vivantes, dans le cadre de l'APLV qui accorde une égale dignité à toutes les langues quel que soit leur « prestige », leur nombre de locuteurs, ou leur histoire et qui lutte pour la qualité pédagogique de l'enseignement des langues. Dans ce cadre, je suis rédactrice sur le site de l'APLV qui accorde une place conséquente aux langues de France dites régionales : <http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?rubrique48>

1- L'espace occitan, un espace linguistique complexe.

Des espaces linguistiques pyrénéens qui ont été évoqués au cours de ce congrès, aucun ne présente la complexité de l'espace occitan, parfois appelé « espace d'oc », ou « pays d'oc ».

Il nous faut ici placer quelques jalons historiques, que nous emprunterons à un ouvrage récemment paru auquel nous aurons plusieurs fois l'occasion de nous référer, le *Précis d'occitan et de catalan*, ouvrage collectif réalisé sous la direction de Christian Nique, Recteur de l'académie de Montpellier, 2006.

1.1- Un peu d'histoire

Au Moyen âge, la langue occitane n'est pas encore nommée de façon précise. En 1216, Raymond VI de Toulouse l'appelle tout simplement *nòstra lenga* (notre langue). Elle connaît cependant diverses dénominations au niveau littéraire (*romans, proensals, lemosi*). Tout comme pour le français, souvent désigné lui aussi par *roman*, il s'agit avant tout de distinguer du latin même la langue qui en est issue. L'adjectif *roman* finira par s'appliquer à toutes les langues qui se sont constituées à partir du latin populaire. Le nom de *lenga d'òc* apparaît plus tard, entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle à la fois dans l'usage administratif du Royaume et sous la plume de Dante qui distingue langue d'oc, langue d'oïl et langue de si à partir de la particule affirmative « oui » employée respectivement par les diverses langues (òc, oui, sì). Jusqu'au XV^e siècle, la nécessité de distinguer français et occitan dans des documents officiels mènera parfois à la nécessaire opposition entre la *lingua gallica* et la *lingua occitana*.

Même si le latin reste employé durant tout le Moyen âge, l'occitan est devenu, en l'espace de quelques siècles, une langue à part entière, disposant de registres variés et occupant toutes les fonctions qu'une langue peut occuper dans la société. C'est d'abord bien évidemment la langue quotidienne de la population française méridionale qui permet aujourd'hui encore de définir l'Occitanie¹, mais c'est aussi une langue écrite : un écrit littéraire de prestige (troubadours), un écrit littéraire plus fonctionnel (manuels didactiques, chroniques urbaines, textes religieux), un écrit social (chartes, administration, correspondances, actes notariés, etc.)².

¹ Le terme « Occitanie » ne fait pas référence à un État politique ni à une région historique (il n'y a jamais eu d'État occitan, ni de région occitane au sens d'entité politique) mais sert à définir l'espace géographique dans lequel la population parle la langue occitane, de la même manière que le terme francophonie désigne l'ensemble des pays dans lequel le français a une place administrative, culturelle, voire minoritaire.

² *Précis d'occitan et de catalan*, sous la direction de Christian Nique, Recteur de l'académie de Montpellier, CRDP Montpellier, 2006, p. 17-18.

1.2- Définir un espace linguistique

L'espace linguistique occitan ne peut en aucune manière être corrélé, dans sa globalité, à un espace administratif, politique ou historique qui ferait consensus.

La seule réalité qui fasse l'unanimité – à quelques nuances près³ – est celle d'un ensemble linguistique dont on admet qu'il est subdivisé en grandes formes dialectales. Les deux mouvements majoritaires que sont le Félibrige⁴ d'un côté, le mouvement occitan de l'autre, s'accordent sur cette unité linguistique appelée pour le premier « langue d'oc », pour le second « occitan ».

Cependant, ces deux mouvements historiques, le premier né au XIX^e siècle, le deuxième au XX^e, ont abouti à la mise en circulation de deux graphies de l'occitan, l'une appelée « mistralienne », qui suit la tradition ouverte par *Mirèio*, le chef-d'œuvre mistralien, l'autre appelée « occitane » ou « classique », codifiée par rapport à deux références : la graphie des Troubadours et la normalisation catalane du XX^e siècle.

Graphie mistralienne :

Cante uno chato de Prouvènço,
Dins lis amour de sa jouvènço,
A travès de la Crau, vers la mar, dins li bla,
Umble escoulan dóu grand Oumèro,
Iéu la vole segui. Coume èro
Rèn qu'uno chato de la terro,
En foro de la Crau se n'es gaire
parla.⁵

Graphie occitane ou classique

Arle

Solèu uelh sensa parpèlas
torres torres de dolor cèndre
cèndre vènt terrau misèria
d'òmes sensa raras Ròse
Ròse mòrt dei velas cèu
d'encèndi cremajorn
Camarga flaca plana Crau
sèrp de dobtança sèrp de l'ombra⁶

L'aura de Mistral, son génie littéraire a, par ailleurs, en Provence, entraîné l'adhésion d'une grande partie de la population à l'appellation de « provençal », que Mistral entendait parfois au sens général de « langue d'oc », et qui pour certains, se réfère à l'espace provençal *stricto sensu*.

³ Il existe, ça et là, dans l'espace occitan, quelques velléités localistes, refusant de reconnaître l'unité de la langue d'oc, se référant à « des langues d'oc », sur le modèle des langues d'oïl. Les tenants de ces positions sont cependant extrêmement minoritaires, en termes de reconnaissance populaire (même si leur influence est parfois sensible – tout en restant minoritaire – en Provence, Béarn ou Auvergne). L'immense majorité des universitaires,

comme l'immense majorité des militants, y compris les tenants actuels de la graphie mistralienne, admet l'unité de la langue d'oc dans sa diversité dialectale.

⁴ Le Félibrige a été fondé en 1854 par Frédéric Mistral.

⁵ Première strophe de *Mirèio* de Frédéric Mistral.

⁶ Extrait de « Cantata de la misèria dins Arle », *Dire*, 1957.

Si, dans le cadre universitaire notamment ainsi que dans celui des concours de recrutement des enseignants, les deux graphies sont acceptées, c'est à la graphie dite « occitane » ou « classique » que je me référerai désormais, comme je me situerai, globalement, dans le cadre des analyses occitanistes.

La codification de l'occitan écrit obéit généralement à une double volonté :

- des principes communs à l'ensemble de l'espace
- une adaptation à chacun des grands ensembles dialectaux.

La carte qui suit, extraite du *Précis d'occitan et catalan*, permet de voir à la fois l'extension de l'espace linguistique occitan, situé essentiellement dans l'état français, avec quelques territoires côté espagnol et italien. Elle montre également les grandes variétés dialectales de l'occitan communément reconnues.



Carte linguistique de l'occitan

1.3- Une richesse culturelle et linguistique malgré des blocages persistants

Quelques précisions nous semblent devoir être apportées à ce schéma qui fige nécessairement une réalité beaucoup plus complexe.

L'étendue de l'espace occitan est certes un atout, qui fait de la langue d'oc la première langue régionale de France par rapport au nombre d'élèves concernés. Cette étendue donne lieu à une richesse culturelle sans commune mesure, non seulement dans le domaine de la littérature, bien connu depuis les troubadours, mais aussi dans celui de la musique et de la chanson où on observe depuis une quinzaine d'années une explosion créatrice.

Cependant, cette étendue a pour corollaire négatif la difficulté, pour les militants, de trouver des interlocuteurs institutionnels qui répondent de cet espace sur un plan politicoadministratif. L'espace occitan est en effet éclaté entre plusieurs Régions administratives et force est de constater qu'en dehors d'initiatives ponctuelles, les responsables de ces Régions ne sont guère portés à la collaboration interrégionale qui permettrait de donner

une existence effective, même sur des projets limités, à cet espace occitan. Force est aussi de constater que, malgré un investissement général en croissance sensible, l'engagement financier de ces diverses régions en faveur de la langue et de la culture occitanes est très inégal³.

Par ailleurs, en l'absence d'une reconnaissance institutionnelle de la langue, en l'absence d'un territoire de légitimation historique, géographique, administratif, ou même simplement symbolique où elle soit reconnue de manière incontestable, la tendance des locuteurs naturels est à la non reconnaissance de la cohérence de cet ensemble linguistique. Les enquêtes sociolinguistiques livrent les mêmes clichés d'un bout à l'autre de l'ensemble occitan :

- Premier cliché : « le *patois* que je parle – ou que parlaient mes parents –, ce n'est pas le vrai occitan qui est pratiqué à Toulouse, ou Montpellier, ou par les professeurs... ».

L'auto dévalorisation portée par ce terme de « patois », très spécifiquement français, est évidente. Et la remarque d'ailleurs, peut être faite de la même manière par les locuteurs de Provence, par rapport au « vrai provençal » d'Avignon ou Arles, qui ne serait pas le « patois » que dit parler tel ou tel locuteur naturel.

- - Deuxième cliché : « le patois d'ici, ce n'est pas le même que celui du village, ou de la vallée d'à côté ».

Ainsi, la raréfaction des lieux de rencontre où l'occitan était langue de communication naturelle entre locuteurs d'un bout à l'autre de l'ensemble de son espace linguistique, a-t-elle joué contre les mécanismes d'intercompréhension. L'aggravation de ce phénomène s'est produite au XX^e siècle, à cause, notamment, d'une francisation brutale imposée par l'école en corrélation avec une dépréciation massive des langues régionales.

On aboutit donc à une situation que résume fort bien l'ouvrage coordonné par Christian Nique (Nique 2006) :

Les locuteurs naturels de l'occitan sont parfois les premiers à faire une différence entre ce qu'ils nomment leur « patois » local et « l'occitan », qu'ils voient comme une langue lointaine et académique. En fait, le concept d'*occitan* englobe aussi bien les parlers locaux que la variété dite standard. Mais la grande question pour les Occitans est celle de la conscience linguistique. La plupart des locuteurs ont été pendant des siècles et sont encore des « Occitans sans le savoir, *Occitans sens o saber* » comme dit l'écrivain Jean Boudou⁴.

Quand nous avons intitulé notre communication « enjeux et défis », c'est entre autres par référence à ce contexte sociolinguistique qui, bien qu'il en soit la conséquence, pèse parfois autant sur la situation de la langue et sur son enseignement que les attaques plus ou moins féroces portées à la diversité linguistique française par les différents pouvoirs qui ont administré le pays.

Le premier défi est celui de la normalisation de la langue. Ce mot, il faut le préciser, ne s'entend pas en France avec le sens qu'il a en Espagne, sous l'influence de la sociolinguistique catalane, de mise en circulation institutionnelle et sociétale normale. Le rapport de la France à ses langues est tel que nul, même les plus actifs des militants, n'envisage, dans un avenir proche, une co-officialité, à côté du français, des autres langues de France. Tout au plus s'attache-t-on

³ Trois régions sont fortement investies : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées.

⁴ *Précis d'occitan et de catalan*, sous la direction de Christian Nique, Recteur de l'académie de Montpellier, CRDP Montpellier, 2006, p. 18.

à réclamer une extension de leur usage dans la vie publique (signalétique bilingue essentiellement). Par « normalisation », nous entendons donc la définition et la mise en circulation sociétale d'une norme, essentiellement graphique, condition nécessaire à la reconquête de légitimité d'un usage social de la langue, à un début de renversement des complexes diglossiques et donc à la réussite d'un enseignement. Un consensus très large se fait autour d'un standard qui respecte la variété des parlers locaux. Un ouvrage récent, de Domergue Sumien, édité par l'Association Internationale d'Études Occitanes⁵, explicite ce double principe. Il s'agit de *La standardisation pluricentrique de l'occitan. Nouvel enjeu sociolinguistique, développement du lexique et de la morphologie*⁶.

Dans le *Précis d'occitan et de catalan* (Nique, 2006), ce choix est présenté simplement :

L'occitan n'a ni statut ni standard, même s'il a connu des tentatives de normalisation au cours de son histoire. Le fait qu'il ait toujours été écrit, sans interruption depuis le moyen âge, a entraîné l'établissement – certes plus ou moins reconnu – de codes et de règles : à toutes les époques ont été éditées des grammaires, des dictionnaires, des études de la langue. Actuellement, les linguistes continuent à élaborer la standardisation et tous s'accordent sur la nécessité de respecter les variétés dialectales, tout en cherchant des solutions convergentes. Le standard est nécessaire pour que l'occitan devienne accessible au grand public. Mais il se nourrit des parlers locaux, de l'occitan hérité qui est le seul légitime. (p. 72)

2- Enseigner l'occitan au XXI^e siècle.

2.1- Un combat toujours réitéré

La réflexion sur la codification de l'occitan a été faite en étroite corrélation avec les luttes pour imposer un enseignement de la langue. Ces luttes sont anciennes, comme le montre l'ouvrage récent de Philippe Martel, *L'école française et l'occitan - Le Sourd et le bègue*⁷.

Le *sourd*, c'est la France, le *bègue*, c'est le militant de l'enseignement de l'occitan qui depuis le XIX^e siècle, inlassablement, répète les mêmes revendications, suscite des propositions de loi dont la plupart n'arrivent même pas en discussion en séance de l'Assemblée Nationale. Pour ne parler que des soixante dernières années, ce sont souvent les mêmes hommes et femmes qui, au sein de l'Institut d'Études Occitanes (IEO, créé en 1945, à l'issue de la guerre et dans l'aura de Résistants de plusieurs de ses fondateurs), bâtissaient des outils pédagogiques, participaient aux réflexions linguistiques, et formaient des groupes de pression pour que le législateur organise l'enseignement de la langue. Ces groupes de pression associaient d'ailleurs

⁵ Qui réunit les universitaires et chercheurs du monde entier spécialisés dans la recherche occitane. L'AIEO organise notamment un grand congrès tous les 3 ans, dont chaque session a lieu dans un pays différent. On pourra se référer au site officiel de l'AIEO : <http://www.aieo.org/>.

⁶ Publications de l'Association Internationale d'Études Occitanes n°3, XIII+501 p., 155 x 235 mm, 2007, Brepols, [ISBN 978-2-503-51989-0](https://www.brepols.org/publications/978-2-503-51989-0)

⁷ Presses Universitaires de la Méditerranée, collection « Études occitanes », Université Paul-Valéry, 2007, préface de Robert Lafont. http://www.pulm.fr/l-ecole-francaise-et-l-occitan?var_recherche=martel

Cet ouvrage regroupe sept articles historiques de Philippe Martel paru depuis plus de vingt ans, dispersés à travers revues et actes de colloques, la plupart du temps difficiles à trouver. On connaît le sérieux scientifique de Philippe Martel, que son humour sait mettre agréablement à la portée de tous. Les analyses ici regroupées, ainsi que les dates et les faits historiques seront précieux pour plus d'un. Le recueil des articles est heureusement complété d'une série de notices présentant les principaux personnages nommés dans l'ouvrage.

souvent des militants des autres domaines linguistiques, Bretagne notamment. C'est bien ce double engagement qui nous semble caractériser les acteurs de l'enseignement public de l'occitan :

- un combat militant, en liaison avec des partenaires multiples (syndicats d'enseignants, fédérations de parents d'élèves, associations de défense des autres langues de France, élus des différentes collectivités territoriales, représentants de l'État).

- une réflexion pédagogique intense pour repenser l'apprentissage de la langue en tenant compte aussi bien du contexte sociolinguistique de celle-ci que de sa spécificité de langue pluridialectale, sans oublier une attention particulière portée aux recherches générales en didactique des langues.

Dans une période récente, un manuel destiné aux lycéens, *Òc-Ben* (littéralement, oui, bien sûr), donnait un excellent exemple de prise en compte pédagogique de la diversité dialectale de l'espace occitan dans son unité fondamentale. Chaque leçon d'apprentissage linguistique est transcrite dans quatre des grands dialectes de l'occitan, puis une page unique intitulée « Travèrsas », montre l'articulation des dialectes entre eux, leurs constances et leurs différences, tout en donnant des clés pour passer d'un dialecte à l'autre, au moins dans un cadre de compétence passive. Les textes littéraires qui illustrent chaque leçon thématique ont été choisis dans des dialectes différents et l'enseignant.

2.2- Principes et réalités

C'est théoriquement possible à tous les niveaux, selon des modalités variables que nous allons essayer de résumer, mais le cadre juridique est très fragile et les inégalités sont très importantes d'un point à un autre du territoire. À ce sujet, on note que les zones dans lesquelles la langue est la plus vivante et compte le plus de locuteurs naturels (globalement les zones rurales et les zones de montagne du Nord de l'espace – Auvergne, Limousin, notamment – sont celles où l'enseignement est le moins organisé, où existent peu de postes de personnels qualifiés. Une explication réside dans le sentiment d'auto-dépréciation duquel sont encore prisonniers ces locuteurs naturels, qui les freine dans leur exigence d'enseignement de leur langue, quand elle ne sert pas tout bonnement d'obstacle.

Avant de faire un état des lieux, voyons d'abord le cadre juridique de l'enseignement de l'occitan.

2.3- Textes législatifs et réglementaires relatifs à l'enseignement des langues régionales

Loi 51-46, loi Deixonne, 11 janvier 1951. « Enseignement des langues et dialectes locaux (modifiée en 1974 pour le corse et en 1981 pour le tahitien) ». J.O. 13 janvier 1951.

Circulaire 66-361 du 24 octobre 1966. « Création de commissions académiques d'études régionales ». BOEN n° 41, 3 novembre 1966.

Circulaire IV-69-90 du 17 février 1969. « Enseignement des langues et cultures régionales dans les classes des premiers et second degrés ». BOEN n° 9, 27 février 1969.

Circulaire 71-279 du 7 septembre 1971. « Enseignement des langues et cultures régionales dans les classes des premiers et second degrés ». BOEN n° 34, 16 septembre 1971.

Circulaire 75-426 du 21 novembre 1975. « Stages de langues et de cultures régionales ». BOEN n°45 du 11 décembre 1975.

Circulaire 76-123 du 29 mars 1976. « Prise en compte dans l'enseignement des patrimoines culturels et linguistiques français ». BOEN n° 14, 8 avril 1976.

Circulaire 82-261 du 21 juin 1982. « L'enseignement des langues régionales dans le service public d'éducation nationale ». BOEN, n° 26, 1er juillet 1982.

Circulaire 83-547 du 30 décembre 1983. « Texte d'orientation sur l'enseignement des cultures et langues régionales » BOEN n° 3, 19 janvier 1984. **Arrêté du 15 avril 1988.** « Les programmes du baccalauréat ». BOEN n° 17 du 5 mai 1988.

Arrêté du 19 septembre 1991 complétant l'arrêté du 30 avril 1991 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) : « Les concours du CAPES comportent notamment la section 'Langue corse' et la section 'Langue régionale' », JO du 6 mai 1991 page 8021.

Loi 94-665, loi Toubon qui reconnaît l'usage des langues régionales dans l'enseignement. J.O. du 5 août 1994.

Circulaire 95-086 du 7 avril 1995. « Enseignement des langues et cultures régionales ». BOEN n° 16, 20 avril 1995.

Ordonnance 2000-549 du 15 juin 2000. Article 51. Est abrogée, à partir de l'entrée en vigueur de la partie réglementaire du Code de l'Éducation, la loi n° 5146 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux. J.O. n° 143 du 22 juin 2000, page 9346.

Décret 2001-733 du 31 juillet 2001. « Création d'un conseil académique des langues et cultures régionales ». JO du 5 août 2001.

Circulaire 2001-166 du 5 septembre-2001. « Développement de l'enseignement des langues régionales à l'école, au collège et au lycée ». BOEN n° 33 du 13 septembre 2001.

Circulaire 2001-167 du 5 septembre-2001. « Modalités de mise en place de l'enseignement bilingue à parité horaire », BOEN n° 33 du 13 septembre 2001.

Circulaire modifiée par l'Arrêté du 12 avril 2003, BOEN n° 24 du 12 juin 2003.

Décret n° 2001-733 du 31-7-2001. « Création du conseil académique des langues régionales. » BOEN n° 33 du 13 septembre 2001.

Arrêté du 3 janvier 2002, créant un « Concours spécial de Recrutement de Professeurs des Écoles, en langues régionales ». JO du 5 janvier 2002.

Arrêté du 25 février 2002, modifiant l'arrêté du 31 juillet 2001 « mise en place d'un enseignement bilingue en langues régionales »

Arrêté du 19 avril 2002 « académies dans lesquelles est créé un conseil académique des langues régionales » BO spécial du 9 mai 2002.

Circulaire 2002-104 « recrutement et formation des personnels des écoles collèges et lycées langues régionales » BO spécial du 9 mai 2002

Arrêté du 12 mai 2003 relatif à l'enseignement bilingue en langues régionales à parité horaire dans les écoles et les sections « langues régionales » des collèges et des lycées, JO n° 120 du 24 mai 2003 page 8900

Arrêté du 30 mai 2003. « Programme des langues étrangères et régionales à l'école primaire » BOEN hors série n° 2, 19 juin 2003. (complète pour les langues régionales le programme pour les langues étrangères fixé par l'arrêté du 28 juin 2002).

Loi L. n° 2005-380 du 23-4-2005 et notamment article 20 : modification de l'article L 312-10 du code de l'éducation : Le premier alinéa de l'article L. 31210

du code de l'éducation est ainsi rédigé : « Un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage. » NOR : MENX0400282L, RLR : 1901 à 190-9, MEN – DESCO, JO du 24-4-2005

Arrêté du 10 mai 2005 : « Modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles » : les langues et cultures régionales sont option facultative. NOR : MENP0500879A, RLR : 726-1b ; 726-1c, BO DU 14-5-2005 MEN - DPE A3 FPP

Arrêté du 20 mars 2007 : « Programme de l'enseignement des langues régionales au palier 1 du collège » NOR : MENE0700738A, JO n° 81 du 5 avril 2007, BO hors série n° 10 du 4 octobre 2007

Arrêté du 25 juillet 2007 : « Programmes de l'enseignement de langues régionales pour l'école primaire », NOR : MENE0760745A, RLR : 514-4, JO du 21-8-2007, BO hors série n° 9 du 27 septembre 2007

Arrêté du 8 février 2008 : « Liste des académies et collectivités dans lesquelles peuvent être subies les épreuves obligatoires de langues vivantes autres qu'allemand, anglais, espagnol et italien à la session 2008 des baccalauréats général et technologique », NOR : MENE0801840A, RLR : 544-0a ; 544-1a, JO DU 5-3-2008, BO n°13 du 27 mars 2008

Arrêté du 9 juin 2008 : « Horaires des écoles maternelles et élémentaires » NOR : MENE0813208A ; RLR : 514-4, BO spécial N°3 du 19 juin 2008

2.4- Les avancées les plus récentes

Il n'est pas dans notre propos de détailler le contenu de ces divers textes. Nous pouvons simplement remarquer que l'inscription juridique des langues régionales dans l'enseignement date de la Loi Deixonne (1951), et souligner les avancées les plus récentes depuis cette date :

- création de classes bilingues publiques en 1982
- création du CAPES (Certificat d'aptitude à l'Enseignement Secondaire) d'occitan en 1992. Ce concours, pour le domaine occitan, est bivalent. Les candidats doivent passer aussi des épreuves (le quart du total environ) dans une autre discipline à choisir entre anglais, espagnol, histoire-géographie ou lettres modernes. Lorsqu'ils sont titulaires du concours, ils doivent pouvoir enseigner aussi cette deuxième discipline.
- création du concours spécifique de professeurs des écoles de et en langues régionales en 2002. Noter que ce concours n'est pas organisé dans toutes les académies.
- dans un contexte plus global, notons l'inscription des langues régionales dans la Constitution de la République en juillet dernier : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. Certes, cette phrase figure dans l'article 75, qui concerne plutôt les collectivités territoriales, mais il est possible désormais, sur le territoire français, de s'appuyer sur cette inscription hautement symbolique. Cette inscription avait été précédée au début des années 2000, par la création, au sein du Ministère de la Culture de la Direction Générale à la Langue Française et aux

Langues de France (<http://www.dglflf.culture.gouv.fr/>), et elle est actuellement suivie par la préparation d'une Loi relative aux langues régionales.

2.5- Les possibilités actuelles selon les niveaux d'enseignements

❖ à l'école maternelle, il existe deux possibilités :

- Sensibilisation à la langue et à la culture régionales
- Enseignement bilingue à parité horaire : sur 12 heures par semaine, 12 sont consacrées à l'enseignement en occitan et 12 à l'enseignement en français. Ainsi l'occitan sert-il de langue d'enseignement pour des disciplines non linguistiques.

❖ à l'école primaire, quatre possibilités

- Information, sensibilisation (une heure hebdo) ➤ Langue vivante obligatoire (trois heures hebdo).
- Dans le cadre de ces 3 heures de langue vivante, possibilité d'associer 1 h 30 en langue régionale et 1 h 30 en langue étrangère
- Enseignement bilingue = seccions lengas regionalas a paritat orària : 12 oras per setmana en occitan : mantuna disciplina non linguistica ensenhada en LVR

❖ Au collège :

- Enseignement facultatif de langue et culture régionale : 1 à 2 heures par semaine
- Langue vivante obligatoire : 3 heures par semaine
- Enseignement bilingue : section de langue régionale : 3 heures de langue + enseignement de disciplines non linguistiques en langue régionale (essentiellement histoire-géographie, parfois dessin ou musique).

❖ Au lycée :

- Langue vivante – enseignement facultatif de langue régionale – 3 heures par semaine.
- Langue vivante – enseignement obligatoire langue régionale – 3 heures par semaine langue vivante 2 ou 3 selon les sections.
- Enseignement bilingue section de langue régionale : 3 heures de langue + enseignement d'une discipline non linguistique en langue régionale. Il s'agit d'une possibilité théorique, qui existe dans d'autres territoires linguistiques mais qui n'est pas encore effective dans l'espace occitan.

❖ À l'Université :

L'occitan est enseigné dans le monde entier et en France, en particulier à Aix, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nice, Pau, Paris-Sorbonne, Toulouse.

Pour prendre l'exemple de Montpellier III, Université Paul Valéry, qui nous est le plus familier, le département d'occitan organise des enseignements pour tous les étudiants, débutants ou non :

- occitan pour non-spécialistes : cours de langue vivante et de civilisation

- licence spécialisée : formation complète en langue et culture occitanes. Cette licence spécialisée peut-être monodisciplinaire (occitan seul avec quelques modules optionnels selon le schéma des formations de licence) ou bidisciplinaire (licence occitan / lettres, ou occitan/espagnol, ou occitan/histoire-géographie, ou occitan / anglais, ou occitan/espagnol).

Tous ces enseignements sont accessibles à distance (par internet).

- préparation aux concours, en liaison avec l’IUFM de Montpellier : CAPES et CRPE (concours de recrutement des professeurs des écoles) spécial langue régionale.
- Master 1 et 2 LCER (langues cultures étrangères et régionales), parcours occitan
- Doctorat de langues romanes mention occitan...

2.6- Les effectifs

Enseignement des langues régionales (occitan-langue d’oc)
Effectifs des élèves répartis par académie et niveau d’enseignement
Année scolaire 2003-2004

Académie	Nb d’élèves Ecole	Nb d’élèves Collège	Nb d’élèves Lycée	Total
Aix-Marseille	8766	2183	773	11 722
Bordeaux	8456	1599	391	10 446
ClermontFerrand	691	145	67	903
Grenoble	1413	170		1583
Limoges	104	103	15	222
Montpellier	9447	3238	709	13 394
Nice	3491	863	543	4897
Toulouse	24 929	9316	1357	35 602
Total	57 297	17 617	3855	78 769

Source : Enquête Desco (Direction de l’Enseignement Scolaire – Ministère de l’Éducation Nationale) Mars 2004

2.7- Des avancées dans le domaine de la réflexion pédagogique et didactique.

L’institutionnalisation de la fonction des enseignants de langue régionale (pour le second degré avec le CAPES d’occitan-langue d’oc¹², pour le premier degré avec le CRPE spécifique langues régionales, a eu pour corollaire un développement de la réflexion sur la formation des maîtres, des actions de mise en œuvre de celle-ci et, en conséquence, de la création d’outils pédagogiques.

2.7.1- La formation des maîtres :

Les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) concernés ont, à des degrés divers, créé des formations en occitan. Cela va de quelques heures annuelles de formation linguistique et didactique ouverte optionnellement à tous les candidats des concours du premier degré jusqu'à une formation approfondie pour les maîtres à statut particulier, les titulaires du CAPES (second degré) ou du CRPE spécifique (premier degré).

Enseigner une langue, cela s'apprend. Cela suppose dans un premier temps une exigence dans ses propres compétences de locuteur, mais aussi de scripteur de la langue. Cela suppose, bien entendu, une maîtrise d'un savoir universitaire au moins égal à la licence dans des disciplines aussi différentes que la pratique orale et écrite de la langue, l'histoire, la civilisation, la linguistique moderne et médiévale, la sociolinguistique¹³ l'histoire de la langue, l'histoire de la littérature, l'analyse des textes littéraires...

Mais cette maîtrise des contenus a pour corollaire une réflexion sur les pratiques de classe. La professionnalisation de l'enseignement de l'occitan a continué le chemin ouvert par les pionniers des époques militantes (après 1945) qui s'étaient imposé cette exigence de pratiques raisonnées, pensées, réfléchies. Ceci nous semble important : le mouvement pédagogique, composante essentielle de l'occitanisme d'après-guerre, ne s'est jamais contenté de l'à-peu-près, de l'appel à l'instinct ou à la spontanéité. Il a toujours allié rigueur de la réflexion et appel à l'imagination et à la créativité. Ainsi les stages pédagogiques, au moins annuels, constituaient-ils dans les années 1950-60 un lieu de ressourcement militant et un lieu de réflexion pédagogique et d'élaboration collective d'outils de travail. Certains d'entre eux réunissaient d'ailleurs des militants de plusieurs langues régionales, Occitans, Bretons et Basques notamment¹⁴.

Cette exigence qui accompagnait ces pionniers et servait à légitimer leur engagement a donc entraîné, avec la création de ces statuts d'enseignants d'occitan

¹² Cette dénomination qui peut sembler inutilement redondante a été choisie pour éviter de heurter les sensibilités de ceux – essentiellement en Provence – qui ont du mal à se reconnaître dans le terme d'occitan.

¹³ Qui suppose notamment une bonne connaissance des phénomènes liés à la situation diglossique de la langue. ¹⁴ Sur ces années pionnières, on pourra se référer à deux thèses récentes :

Patrick COUFFIN, *Cinquante ans d'occitan dans l'enseignement public, entre légitimité et légalité (L'enseignement du Languedocien : à l'école, au collège et au Lycée)*. 682 p. Thèse : Études Occitanes : Montpellier III, janvier 2008.

Yan LESPOUX, *Des années 1940 aux années 1990, un demi-siècle de revendication en faveur de l'enseignement de la langue d'oc*, thèse, Université de Pau et des pays de l'Adour. Soutenance en juin 2009 acquis avec le CAPES et le CRPE, la prise en charge par l'institution de la formation des maîtres⁸.

Parmi les éléments de formation pédagogique, on peut énumérer quelques points :

- comment enseigne-t-on une langue ? Cette question, qui semble aller de soi, mérite cependant d'être posée. Apprendre une langue, dans le cadre scolaire, cela passe par d'autres moyens que l'apprentissage spontané par la fréquentation des

⁸ Il faut cependant souligner que les lieux de formation militante – écoles et université d'été, et maintenant d'hiver, stages linguistiques... – existent toujours, et que leur utilité n'est pas à négliger, tant pour la formation initiale des candidats aux concours dont la maîtrise de langue requiert des améliorations que pour la formation continue des maîtres titulaires.

locuteurs naturels, fréquentation difficile, en domaine occitan par la raréfaction de ceux-ci, mais aussi à cause des blocages induits par le complexe diglossique.

- comment construit-on un processus d'apprentissage ? La réflexion actuelle repose notamment sur le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues, très clairement défini sur le site pédagogique du Ministère de l'Éducation Nationale : <http://eduscol.education.fr/D0067/cecrl.htm>) - comment évalue-t-on les savoirs acquis par les élèves ?
- quels outils pédagogiques utiliser et comment les utiliser au mieux ?
- quelles pratiques interdisciplinaires sont-elles utiles ? Sur ce point plusieurs réflexions sont menées, autour de quelques pôles forts que sont par exemple les parcours romans (travaux bâtis à partir de la comparaison entre les langues romanes), les travaux interdisciplinaires entrant dans le cadre de projets pédagogiques d'établissement (occitan/lettres, occitan/ histoire-géographie, occitan/arts plastiques, occitan/sport...) - comment gérer l'hétérogénéité des élèves ?
- la langue occitane une dans sa diversité : quelles conséquences pédagogiques ? Quelle aide apporter à un jeune enseignant affecté dans une zone géographique dont le parler naturel n'est pas le sien ?
- l'enseignant d'occitan et sa discipline, entre reconnaissance institutionnelle et blocages administratifs ou psychologiques. À ce propos, je voudrais souligner l'évolution de notre réflexion. Lors de la création du CAPES, il y a 15 ans, nous disions aux jeunes lauréats : « vous êtes des professeurs comme les autres, avec la même dignité, les mêmes droits et les mêmes devoirs ». Force a été, pour ces jeunes enseignants, de constater que la réalité du terrain n'est pas seulement la normalité institutionnelle, que l'image de la langue, chez leurs collègues d'autres disciplines, est toujours marquée par la stigmatisation diglossique, que les responsables administratifs ne sont pas toujours très conciliants... À ces représentations négatives permanentes s'ajoutent les effets de la crise des moyens, et, dans le second degré, la concurrence des options. Il a donc fallu intégrer dans la formation une réflexion sur le statut de la langue et, par conséquent, celui de l'enseignant, non pas pour renoncer à l'exigence de professionnalisme, plutôt pour renforcer celle d'excellence...

2.7.2- La création d'outils pédagogiques

Il s'agit, là encore, d'une constante de la pédagogie occitane. Nos archives regorgent de manuels, revues, fiches pédagogiques créées afin de guider les maîtres dans leurs classes. Les plus grands penseurs de l'occitanisme (Robert Lafont ou Charles Camproux par exemple) se sont prêtés à l'exercice et ont aidé à la construction de ces outils.

Cependant, comme pour la formation des maîtres, l'institution a, peu à peu, pris le relais, aidée, il faut le souligner, d'une grande part d'implication bénévole des concepteurs de méthodes et de manuels et des animateurs de revues. Aidée aussi, depuis quelques années, d'une forte implication des collectivités territoriales, qui contribuent au financement des

outils de travail et qui, dans certains cas, en équipent les classes⁹. Ces outils pédagogiques sont donc pris en charge par les CRDP (Centres Régionaux de Documentation Pédagogique), sous l'égide du CNDP (national).

On en trouvera un catalogue complet sur le site du CNDP / SCEREN : <http://www.sceren.com/cyber-librairie-cndp.asp?l=occitan&cat=86310>.

Trois CRDP sont particulièrement actifs en la matière : Bordeaux (<http://crdp.acbordeaux.fr/capoc/>), Montpellier (<http://www.crdp-montpellier.fr/languesregionales/>) et Toulouse-Midi-Pyrénées : (<http://www.crdp-toulouse.fr/?page=recherche&univers=18&recherche=occitan>).

Quelques exemples de productions pédagogiques

Albums et livres de lecture.

En préambule, il convient de rappeler que la loi interdisant au CNDP de faire concurrence aux éditeurs privés, l'édition d'albums ou de livres de lecture, pour y être réalisée, impose qu'elle soit accompagnée des outils pédagogiques d'exploitation en classe. Ces outils d'accompagnement pédagogiques sont donc mis en ligne sur les sites internet des CRDP. La nécessité de publier des ouvrages de lecture en occitan s'est imposée d'emblée à tous les chercheurs en pédagogie. L'enseignement d'une langue vivante menacée, difficilement reconnue par la société, passe par la communication aux élèves de productions variées dans cette langue, et notamment de productions modernes et attractives.

Au CRDP de Montpellier, plusieurs albums ont été édités, en partenariat avec un petit éditeur de livres pour enfants de grande qualité littéraire et esthétique. Les droits de traduction une fois acquittés, l'ouvrage est édité en occitan¹⁰. La liste complète des albums édités ainsi que des images qui en sont extraites figure à l'adresse :

http://www.crdp-montpellier.fr/languesregionales/occitan/ressources/sceren/sceren_primaires.html

Quant aux fiches pédagogiques qui accompagnent chaque album, rédigées en occitan, elles sont à l'adresse : <http://www.crdp-montpellier.fr/languesregionales/occitan/ressources/sceren/accompagnementpedagogique.htm>

Chaque ouvrage est d'abord présenté par une notice bibliographique complète, puis par un résumé.

Suivent des pistes de travail. La première est intitulée « Littérature » et porte conjointement sur l'intérêt littéraire du texte (thèmes et motifs, atmosphère du récit et des images, suggestions et rapprochements, construction narrative, focalisation et point de vue, genre du récit, système des personnages communication narrateur / narrataire...) et sur l'acquisition du lexique. Chaque élément d'analyse ou suggestion d'exploitation pédagogique s'accompagne de pistes d'utilisation immédiate.

Voici un extrait de la fiche d'exploitation de l'ouvrage *Dins mon immòble*, © 2006, Bellagamba e Grandir www.editionsgrandir.fr pour l'album « L'HLM de la Cité » © 2006, CRDP Montpellier pour l'édition en occitan. Un album publié avec l'aide de la Région Languedoc-Roussillon. Adaptation à l'occitan : Clara Torreilles e Gèli Arbousset, 2006.

5. la bastison del raconte : L'esquèma narratiu correspond a un caminament. [...]

⁹ Il s'agit notamment de la Région-Roussillon qui fournit gratuitement aux familles des lycéens les manuels en usage dans les classes, et donc, dans ce cadre, les manuels d'occitan.

¹⁰ Il faut noter que l'initiative a eu un tel impact qu'après l'occitan., le CRDP a entrepris des traductions dans d'autres langues vivantes, étrangères en l'occurrence et que l'occitan a donc acquis un statut pionnier en ce domaine.

Del defòra cap al dedins... de la realitat cap a l'imaginari. Un caminament que nos mena cap a l'intimitat de l'enfant, del narrator.

6. los luòcs : Lo raconte se debana dins una ciutat, un barri periferic, dins un lotjament social ?
7. lo temps : Quand parla dels mòbles de son apartament (lo formicà, l'esquai...) lo tèxt sembla datat. Parla pasmens d'una realitat totjorn plan actuala.
8. la mesa en imatges e las interactions amb lo tèxt. [...]
 - a. la redondància : p. 9 : Lo garatge, negre negre !, ont se met la bicicleta es plan representat ; p. 10 : los escaliers son ben presents tanben ; p. 14 : l'ampola de la cosina esclaire coma cal ; p. 16 : lo forn caufa l'apartament...
 - b. la complementaritat : p. 15 : La familha (de sièis enfants) es benlèu representada ;
9. la transversalitat dels aprendissatges : Lire en classe un album qui parle d'architecture, c'est comprendre l'architecture mais c'est beaucoup plus... c'est mieux comprendre la société dont elle est un mode d'expression. Former à la citoyenneté par une approche de l'architecture est l'objectif de Mireille SICARD dans son ouvrage *Comprendre l'architecture* (CRDP de l'Académie de Grenoble, 2001).

Ces extraits donnent une idée assez précise du sérieux de la réflexion pédagogique accompagnant chaque ouvrage. Deux objectifs sont ainsi atteints : donner à lire, en occitan, de vrais livres, dont la qualité professionnelle est la même que celle des ouvrages abondamment édités dans la langue dominante ; fournir aux maîtres des pistes d'exploitation qu'ils n'ont pas toujours le temps d'élaborer.

En ce qui concerne les albums pour enfants, il faut noter aussi le travail du CapOc, dans le cadre du CRDP de Bordeaux, et plus spécialement de sa section départementale des Pyrénées Atlantiques. Là aussi, des albums sont édités, avec pour particularité de proposer des versions en plusieurs dialectes de l'occitan. Là aussi, bien sûr, des fiches pédagogiques sont proposées aux maîtres : <http://crdp.ac-bordeaux.fr/capoc/productions.asp>

D'autres ouvrages sont plutôt édités à destination des élèves plus âgés, ainsi de *Las aventuras de Nasr-Eddin* par Yves Rouquette, ouvrage trilingue (occitan, français, espagnol), édité par le CRDP Midi-Pyrénées. L'auteur occitan Yves Rouquette a imaginé douze saynètes qui mettent en scène un personnage facétieux de la tradition orientale. Ces sketches déclinés en trois langues romanes (occitan, français, castillan) offrent une simplicité de situations et une brièveté des répliques qui favorisent l'apprentissage.

Au CRDP de Montpellier, c'est la collection « Camin de vida » qui est destinée à des lecteurs confirmés. Cependant, il s'agit cette fois d'éditions originales, création demandées à des écrivains reconnus (Max Rouquette, Florian Vernet, Jean-Claude Forêt, Georges Gros), ou classiques adaptés : le roman médiéval de *Jaufre*, par exemple. Ces éditions sont bilingues et accompagnées d'un CD où le texte est lu.

C'est aussi la collection « Florilègi occitan », anthologies thématiques, dont deux volumes sont parus : *Bestiari*¹¹, e *Lo Cant de las vilas / Le Chant des villes*¹². Ce dernier volume contient, en plus des textes occitans, un texte dans chacune des langues suivantes : allemand, amazigh, anglais, arabe, breton, catalan, espagnol, grec, italien. La polyphonie du chant des villes est ainsi illustrée.

À noter que plusieurs des productions destinées aux plus jeunes sont aussi accompagnées de CD. Objectif double : donner à entendre à l'élève une autre voix que celle du

¹¹ <http://www.cndp.fr/Produits/DetailSimp.asp?Id=81204>

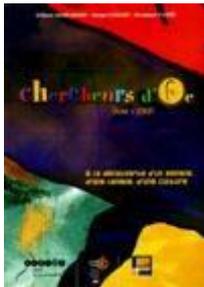
¹² <http://www.scren.com/cyber-librairie-cndp.asp?l=cant-de-las-vilas&prod=14842>

maître, mais aussi répondre à la demande d'adultes non occitanophones (parents notamment), qui trouvent ainsi un support linguistique complet.

Manuels

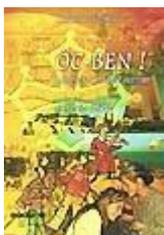
Ils sont nombreux et nous manquons ici de la place nécessaire pour les présenter tous.

Beaucoup d'entre eux ont un objectif limité : leçons basiques de langue, recueils de textes avec pistes de travail, tels sont les deux modèles dominants, auxquels on peut ajouter les ouvrages d'initiation à la civilisation, dont le remarquable *Chercheurs d'oc*¹³, édité par l'académie de Toulouse.



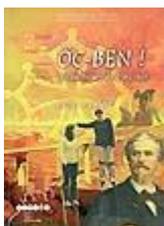
Il s'agit d'un ensemble composé d'un livre et d'un DVD. Le DVD contient 32 séquences filmiques qui font découvrir, du Val d'Aran à l'Auvergne et de l'Aquitaine au Languedoc-Roussillon, les diverses facettes de la culture occitane : la langue et son histoire, la littérature d'hier et d'aujourd'hui, la musique, la cuisine et les fêtes. Le livre d'accompagnement propose, pour chacun des petits films, des suggestions d'activités pédagogiques et de nombreux documents complémentaires. « Chercheurs d'Oc » est destiné aux élèves «non-occitanistes», mais peut être utilisé par les professeurs de langue et culture occitane.

Nous avons déjà évoqué, pour sa prise en compte au moins partielle de la variété dialectale de l'occitan l'ouvrage le plus complet et le plus récent : *Òc Ben*. Cet ouvrage en deux tomes est ainsi présenté sur le site de l'Agence Régionale pour l'écrit et le livre en Aquitaine (<http://arpel.aquitaine.fr/spip.php?rubrique60>) :



Oc-Ben ! : première année d'occitan, gascon, lengadocien, lemosin, provençau : livre de l'élève, Jean Salles-Loustau (dir.), Claire Torreilles, Gilles Arbousset, Eric Astié, Dominique Decomps et al. Dir. CRDP d'Aquitaine - Bordeaux, CNDP - Futuroscope (Vienne), Scéren – Paris.

¹³ *Chercheurs d'Oc, à la découverte d'un espace, d'une langue, d'une culture*, Toulouse, CRDP de Midi-Pyrénées, 2004. ISBN : 2-86565-020-0



Òc-ben ! deuxième année d'occitan : livre de l'élève, Jean Salles Loustau, CRDP d'Aquitaine – Bordeaux, Jean Salles-Loustau dir.), Claire Torreilles, Gilles Arbousset, Eric Astié, Dominique Decomps et al., 2004, EAN : 9782866174620, ISBN : 2-86617-462-3

Résumé : Liée à dix siècles de production littéraire et d'histoire, la langue d'oc est un héritage vivant de valeur universelle. Elle est parlée et largement comprise de Bordeaux à Nice et du Massif Central aux Pyrénées, ainsi que dans les vallées piémontaises d'Italie et dans le Val d'Aran, en Espagne. La langue moderne comprend plusieurs grandes variétés régionales: cette diversité fait sa richesse mais aussi sa complexité. ÒC-BEN! est le premier manuel à proposer un apprentissage raisonné de la langue d'oc dans son unité et sa diversité. Son originalité est de guider l'élève dans la connaissance du parler dont il se sent le plus proche-gascon, languedocien, limousin, provençal - tout en lui montrant que la relation entre les variantes est constitutive de la langue. ÒC-BEN! forme un ensemble pédagogique couvrant deux années. Il est destiné aux élèves des collèges et des lycées. Chaque année comprend: le livre de l'élève, un quadruple CD audio pour l'usage en classe, un cahier d'exercices avec CD audio. ÒCBEN! est conforme aux orientations officielles pour l'enseignement des langues vivantes.¹⁴

Une revue pédagogique, *Lenga e país d'òc*

Elle est également éditée par le CRDP de Montpellier : <http://www.crdp-montpellier.fr/languesregionales/occitan/ressources/sceren/crdp.html>

Il s'agit d'une revue en occitan destinée aux enseignants de langue et culture occitanes en collège et en lycée. Elle se propose de donner des éclairages les plus variés possibles, tant sur les questions théoriques touchant à la langue et à la culture occitanes que sur des méthodes et exercices directement pédagogiques. Le seul souci est de voir se développer cet enseignement nouveau sur une réflexion théorique et plurielle de haut niveau. La revue propose des études de textes et des pratiques pédagogiques.

Chaque numéro est organisé en trois rubriques :

- La rubrique *Estudis* présente des études dans différents domaines de recherche en occitan, littérature, langue, histoire, didactique, sociologie...
- La rubrique *Practicass* contient des analyses de pratiques pédagogiques et des réflexions sur les modalités et les objectifs de l'enseignement de l'occitan à l'école, au collège et au lycée.
- La rubrique *Tèxtes* fournit des regroupements de textes autour d'une période, d'un thème, d'un auteur, avec des pistes d'exploitation pédagogiques. Dans cette rubrique sont également publiées les épreuves d'examens et concours des différentes académies.

2.8- Principales difficultés et blocages

Ces points positifs ayant été énoncés, force est de constater que difficultés et blocages persistent, notamment des disparités dans l'espace français, des disparités dans l'espace occitan,

¹⁴ <http://arpel.aquitaine.fr/spip.php?page=recherche&recherche=oc+ben>

des attaques récurrentes depuis 2002, l'annonce de mesures inquiétantes, un cadre idéologique encore négatif, des blocages politico-économiques.

En ce qui concerne les derniers points de ce constat, à savoir le cadre idéologique encore négatif, je renvoie à mon préambule. La richesse de la pluralité linguistique est encore loin de faire consensus en France. Et lorsqu'on y vante les mérites de l'apprentissage des langues vivantes, c'est presque toujours aux langues étrangères qu'on pense, plus précisément d'ailleurs à l'anglais. Dans un contexte où l'économique a tendance à gouverner le politique, où la culture n'est pas la valeur dominante, qui se soucierait, au demeurant, de langues que l'on renvoie au passé.

Deux sortes d'obstacles s'imposent donc aux défenseurs des langues régionales :

- le contexte d'économies budgétaires de plus en plus criantes
- le contexte de dévalorisation (voire d'auto-dévalorisation, en ce qui concerne les locuteurs naturels) des langues régionales. Cette dévalorisation est, d'ailleurs, plus souvent le fruit d'une méconnaissance que d'une hostilité déclarée. Beaucoup d'obstacles tombent lorsque l'on présente à leurs détracteurs (ou à ceux qui les ignorent) les richesses des langues et cultures régionales.

À partir de là, je m'attacherai donc à des facteurs plus concrets.

2.8.1- Des disparités dans l'espace français

Plusieurs éléments pourraient être pris en compte pour mettre en évidence ces inégalités, totalement contradictoires avec l'affirmation réitérée par l'ensemble de la classe politique française de la notion d'égalité républicaine.

La densité des sites d'enseignement bilingues publics en est un. Alors qu'en Corse, par exemple, près d'un élève sur 2 a accès à cet enseignement bilingue, la majorité des départements occitans sont totalement dépourvus de sites bilingues.

Si l'on considère les postes ouverts au CAPES (concours d'enseignement du second degré), cette disparité est évidente :

Postes offerts au CAPES externe 2008 (source Ministère de l'Éducation Nationale) Répartition par section et option des postes offerts:

Sections / options	Postes offerts
corse	3
basque	1
breton	2
catalan	1
créole	4
occitan-langue d'oc	4
Tahitien	1
TOTAL	16

NB: L'allemand est aussi considéré comme « langue régionale d'Alsace ».

Langues vivantes étrangères: allemand 106

Répartition par département:

	Nombre de départements concernés	Nombre de postes attribués par département
corse	2	1,5
basque	1/2	2
breton	4	0,5
catalan	1	1
occitan-langue d'oc	32	0,13

Récapitulatif des postes mis au concours des CAPES de langues régionales depuis 2000

(source : Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale – BOEN)

Langue	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	total	Nombre de départements concernés	Nombre moyen de postes créés par département
Basque	5	6	6	4	1	1	1	1	25	0,5	50
Breton	9	11	8	8	2	2	2	2	44	4	11
Catalan	5	6	6	4	1	1	1	1	25	1	25
Corse	6	8	9	7	3	3	3	3	42	2	21
Créole	-	-	11	9	4	4	4	4	36	4	9
Occitan	19	22	20	14	4	3	4	4	90	30	3
Total	44	48	60	46	15	14	15	15	257	41,5	6,2

2.8.2- Des disparités dans l'espace occitan

Là aussi, nous pourrions relever plusieurs indicateurs. Par exemple, il n'existe qu'un poste de professeur certifié d'occitan-langue d'oc en Auvergne (Académie de ClermontFerrand) ou en Limousin (académie de Limoges). Paradoxalement, il s'agit d'académies où la proportion de locuteurs naturels est la plus importante. Preuve supplémentaire que la connaissance de la langue ne va pas forcément de pair avec la reconnaissance de sa valeur. Pour montrer les disparités internes à l'espace occitan, nous avons choisi de montrer la carte des sites bilingues de l'enseignement public. Elle permet de constater une densité très inégale, une inexistence au Nord et à l'Est et une concentration sur le Centre-ouest de l'espace occitan



2.8.3- Les attaques récentes

- baisse des postes au CAPES. Il s'agit de la mesure la plus grave. Le nombre de postes qui était de 17 en 2002 (pour un espace de 32 départements couvrant le tiers de la France), est d'abord passé à 13 en 2003, puis, depuis 2004, à 4 postes nouveaux créés annuellement. Les conséquences ont été très graves. La réduction du nombre de professeurs stagiaires a entraîné la fermeture de certaines préparations pédagogiques, notamment à l'IUFM de Montpellier. Par ailleurs, les remplacements de professeurs partant à la retraite sont peu ou pas du tout assurés. Le développement de l'enseignement en collège et lycée s'avère de plus en plus difficile, sans parler du maintien de l'existant. Les jeunes professeurs sont amenés à travailler sur 2, voire 3 ou 4 établissements ; cette situation entraîne fatigue, perte de temps et difficultés d'implantation réelle de la matière dans chaque établissement, faute de présence suffisante.
- fermetures d'heures et d'options dues au rétrécissement des moyens budgétaires des rectorats et des établissements. Cette situation est singulièrement amplifiée depuis deux ans, suite aux mesures de réduction des emplois publics.
- non prise en compte de l'évaluation des langues régionales dans le socle commun des connaissances récemment défini par le ministère.
- refus de prise en compte des Langues Régionales (option facultative) au brevet des collèges. Les langues régionales étant exclues de la certification en langues de fin de troisième, les élèves qui ont pris l'occitan en LV2 ne peuvent passer la certification que dans leur LV1, contrairement à leurs camarades qui ont le choix entre LV1 et LV2 étrangère.
- fin de la prise en compte des Langues Régionales au concours de professeur des écoles (hors concours spécifiques)
- baisse proportionnelle des coefficients au bac. L'attribution d'un coefficient au baccalauréat de 3 aux langues anciennes, de 2 aux langues régionales rompt le principe d'équité dans les examens, ces deux options linguistiques et culturelles étant tout à fait comparables
- menaces sur les postes d'encadrement et d'animation pédagogique. Dans plusieurs départements, notamment dans le Gers, le Tarn et Garonne, la Haute-Garonne, le Lot,

les Bouches-du-Rhône, la Drôme, des suppressions de postes d'animation pédagogique ont été réalisées ou sont prévues. La suppression de ces postes de maîtres formateurs et instituteurs animateurs entraîne une diminution très importante des enseignants qui assurent l'enseignement de l'occitan et en définitive des enfants qui en bénéficient.

- une formule ambivalente dans la récente Loi d'orientation pour l'école dite « loi Fillon » 2005 : Le premier alinéa de l'article L. 312-10 du Code de l'Éducation est ainsi rédigé : « un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage. » (Chapitre III article 20 de la Loi).

Comprise dans un sens restrictif, cette phrase pourrait laisser entendre que là où il n'y a pas signature de convention entre l'État et les collectivités locales concernés, l'enseignement de l'occitan pourrait ne pas être organisé. Or, une seule Région occitane a jusqu'ici signé une telle convention : la Région Aquitaine. Partout ailleurs, le blocage des signatures s'apparente, pour les militants de l'enseignement public des langues régionales, à une partie de bras de fer entre les Rectorats, représentants de l'État et les présidents des Régions concernées. Par ailleurs, cette obligation faite par la Loi risque d'accentuer les inégalités entre Régions, voire les replis localistes. La position de la FELCO par rapport à cet article est celle de la prudence devant le risque de désengagement de l'État, qui demeure notre interlocuteur principal, la prudence aussi devant les tentations de replis localistes, mais aussi la demande réitérée aux collectivités territoriales de s'engager dans l'élaboration et la signature de conventions.

2.9- Pour terminer sur une note d'espoir : la connaissance de l'occitan, un facteur essentiel pour l'emploi

Le CREO Lengadòc (composante de la FELCO pour l'Académie de Montpellier) a entrepris en 2008, avec le soutien financier de la Région Languedoc-Roussillon, une campagne de sensibilisation auprès des élèves, et, plus largement, de la société civile, sur les emplois offerts à ceux qui ont effectué de solides études d'occitan (au lycée et à l'Université).

À la base de ce travail, le constat que les effectifs d'élèves et d'étudiants sont à l'heure actuelle largement insuffisants pour couvrir les besoins.

Une enquête réalisée en 2005¹⁵ révélait déjà que les titulaires d'une licence d'occitan de l'Université Paul Valéry avaient eu les plus grandes facilités à trouver un emploi après leurs études. Au moment de l'enquête, la plupart des enquêtés avaient un travail rémunéré (86%). Par ailleurs 73% disaient avoir mis moins d'un an à trouver un emploi après la fin de leurs études, et 63% affirmaient que leur premier emploi avait un rapport avec leurs études d'occitan. 65% des enquêtés pensaient que l'occitan les avait aidés à trouver un emploi.

Depuis cette enquête, des signaux convergents se sont manifestés :

- de nombreuses offres d'emplois circulent sur internet, demandant de solides compétences en occitan
- des postes au concours de professeur des écoles spécial langues régionales sont régulièrement mis au concours par plusieurs rectorats (notamment celui de Montpellier) - plusieurs collectivités territoriales ont créé des postes de chargés de mission langues régionales.

¹⁵ « L'Université, instrument de sauvetage de l'occitan ? », en collaboration avec Carmen Alén-Garabato, in *L'école, instrument de sauvetage des langues menacées*, travaux réunis par Chrystelle Burban et Christian Lagarde, Actes du colloque du 30 septembre et 1er octobre 2005, Perpignan, CRILAUP, Presses Universitaires de Perpignan, collection Études.

Quelques exemples : les Régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, MidiPyrénées, Provence-Alpes-Côte l'Azur, la ville de Toulouse...

- des structures associatives, dépassant le stade de la gestion militante, emploient des professionnels, entre 30 et 40 équivalents emplois à temps plein ainsi qu'un certain nombre de vacataires à l'Institut d'Études Occitanes par exemple.

La campagne mise en œuvre par le CREO Lengadòc a répertorié les emplois occupés par les jeunes diplômés en occitan. Ils sont très divers : professeurs de l'enseignement public (écoles, collèges, lycées, Universités), regents de calandretas, formateurs pour adultes, employés d'associations culturelles ou de collectivités territoriales, journalistes (presse écrite, radio, télévision), documentalistes-bibliothécaires, chercheurs, webmasters, libraires, cinéastes, chanteurs, comédiens...

Des supports variés ont été réalisés (affiches, dépliants, insertion sur internet) et un jeune stagiaire, lui-même étudiant en troisième année de licence, a été recruté dans le cadre de sa formation pour intervenir dans les lycées et présenter la campagne aux jeunes et à leurs parents. Engagée depuis plus d'un mois, cette campagne commence à porter ses fruits.

Pour ne pas conclure...

« Enjeux et défis », tel était le sous-titre de cette communication sur l'enseignement de l'occitan au début du XXI^e siècle.

Notre double position scientifique et militante nous permet d'affirmer ici que, si les blocages sont encore présents dans cette France où beaucoup ne voudraient voir qu'une seule langue, le français universel, les mentalités bougent. Certes, les moyens – humains et financiers – ne suivent pas la demande sociale. Les jeunes formés sont encore en nombre insuffisant, le lien n'est pas toujours facile à établir entre les néo-locuteurs, ceux pour qui l'occitan est une langue apprise, et les locuteurs naturels.

Cependant, parfois motivée par la nostalgie, souvent portée par des projets d'avenir, l'opinion majoritaire est désormais favorable à la pluralité linguistique du pays. Des jeunes, de plus en plus nombreux, choisissent l'occitan comme langue de création poétique, d'expression musicale ou théâtrale.

Alors oui, nous pensons que les efforts accomplis depuis plus de cinquante ans par la réflexion et l'engagement militant de nos prédécesseurs au premier rang desquels notre maître Robert Lafont, auquel nous voudrions ici rendre hommage, n'ont pas été vains.

Éléments de bibliographie :

1- Sur la langue occitane

Christian NIQUE, dir. *Précis d'occitan et de catalan*, 2006, Montpellier. Diffusion CNDP.

Domergue SUMIEN, *La standardisation pluricentrique de l'occitan. Nouvel enjeu sociolinguistique, développement du lexique et de la morphologie*, Publications de l'Association Internationale d'Études Occitanes n°3, XIII+501 p., 155 x 235 mm, 2007, Brepols, [ISBN 978-2-503-51989-0](https://www.brepols.org/ISBN/978-2-503-51989-0).

2- Sur les questions d'enseignement :

2.1- Revues pédagogiques et de réflexion :

- *Bulletin pédagogique de l'IEO* (Toulouse, 1951-1956) 31 n°s.
- *Cahiers Pédagogiques de l'IEO* (Toulouse, 1956-1973) 62 n°s.
- *Viure a l'escòla* : revue de réflexion et de pratiques pédagogiques éditée dans l'Aude entre 1976 et 1980, située tour à tour à Villegailhenc et Carcassonne. 37 numéros parus.
- *Practicás*, revue pédagogiques des Obradors Occitans, Montpellier, 1^{er} trimestre 1983 (n° 1) à 2^{ème} trimestre 1988 (dernier numéro : 13-14) ;
- *Lenga e país d'òc*, revue de réflexion et pratiques pédagogiques éditée par le CRDP de Montpellier. N° 1 : 4^{ème} trimestre 1977.

On retiendra en particulier les dossiers des n° 41 et 42 sur les pionniers de l'enseignement de l'occitan : Hélène Cabannes-Gracia, Raymond Chabbert, Georges Gros, Robert Lafont et Pierre Lagarde.

- *Lou Prouvençau a l'escolo*. Cf. article de Philippe Martel dans le présent numéro. N° 1, année scolaire 1952-53 (St Rémy de Provence).

2.2- Manuels et outils pédagogiques

Chercheurs d'Oc, à la découverte d'un espace, d'une langue, d'une culture, livre et DVD, Toulouse : CRDP de Midi-Pyrénées, 2004.

Oc-Ben ! première année d'occitan, gascon, lengadocien, lemosin, provençau : livre de l'élève, Jean Salles-Loustau (dir.), Claire Torreilles, Gilles Arbousset, Eric Astié, Dominique Decomps et al. Dir. CRDP d'Aquitaine - Bordeaux, CNDP - Futuroscope (Vienne), Scéren – Paris.

2.3-Ouvrages et thèses de parution récente :

Hervé TERRAL, *La langue d'oc devant l'école (1789-1951)*, Puylaurens, IEO/IDECO, 2005, Préface de Robert Lafont.

- Hervé Lieutard et Marie-Jeanne Verny, éditeurs, *L'école française et les langues régionales, XIX^e – XX^e siècle*, Presses Universitaires de la Méditerranée, collection « Études occitanes », Université Paul-Valéry, 2008. http://www.pulm.fr/l-ecole-francaise-et-les-langues-regionales?var_recherche=verny+lieutard Ce volume réunit 16 communications présentées lors du colloque des 13 et 14 octobre 2006 organisé à l'Université Paul Valéry par l'équipe RedOc (Recherches en Domaine occitan) et le Centre d'Études Occitanes.

Pascal Ottavi, *Le bilinguisme dans l'école de la République ?* Ajaccio, éditions Albiana, 2008, ISBN 978-2-84698-276-4

Lengas, 65, « l'occitan et le Catalan à l'école », numéro coordonné par Hervé Lieutard et Marie-Jeanne Verny, Presses Universitaires de la Méditerranée, Université Paul-Valéry, à paraître en 2009.

Patrick COUFFIN, *Cinquante ans d'occitan dans l'enseignement public, entre légitimité et légalité (L'enseignement du Languedocien : à l'école, au collège et au Lycée)*. 682 p. Thèse : Études Occitanes : Montpellier III : 2008.

Yan LESPOUX, *Des années 1940 aux années 1990, un demi-siècle de revendication en faveur de l'enseignement de la langue d'oc*, thèse, Université de Pau et des pays de l'Adour. Soutenance en juin 2009

Sitographie :

- Association internationale d'Études Occitanes, AIEO : <http://www.aieo.org/>
- Association des Professeurs de Langues Vivantes : <http://www.aplplanguesmodernes.org/>, rubrique « langues de France » : <http://www.aplplanguesmodernes.org/spip.php?rubrique48>

- Direction Générale à la Langue Française et aux Langues de France :
<http://www.dgflff.culture.gouv.fr/>.
- Fédération des enseignants de langue et culture d'oc (FELCO) :
<http://creomp.totenoc.org/felco.html>
- Fédération des Langues Régionales dans l'Enseignement
Public - <http://www.flarep.com/>
- Centre National de Documentation Pédagogique, occitan :
<http://www.scren.com/cyber-librairie-cndp.asp?l=occitan&cat=86310>.
- Centres Régionaux de Documentation Pédagogique : Bordeaux
<http://crdp.acbordeaux.fr/capoc/>), Montpellier (<http://www.crdp-montpellier.fr/languesregionales/>) et Toulouse-Midi-Pyrénées :
(<http://www.crdp-toulouse.fr/?page=recherche&univers=18&recherche=occitan>).
- Centre Régional de l'Enseignement de l'occitan Lengadòc – CREO Lengadòc
(association académique fédérée dans la FELCO : <http://www.felco-creo.org/>)
- Ministère de l'Éducation Nationale, Cadre européen commun de référence pour les
langues : <http://eduscol.education.fr/D0067/cecr1.htm>